



# SURVEILLANCE GÉNÉRALE

## VOTER CGT

LE 24 MARS 2011

### C'EST AGIR POUR VOS REVENDICATIONS ET S'ASSURER DE LA DEFENSE DE VOS DROITS

#### L'EMPLOI – POLITIQUE SURETE

*Le 24 mars 2011, l'ensemble des cheminots de la surveillance générale est appelé à élire ses futurs représentants aux différentes instances représentatives du personnel (DP, CER et indirectement aux CHSCT) pour un mandat d'une durée de 3 ans.*

*Ces élections revêtent une importance particulière dans un contexte où l'abaissement des conditions sociales et la détérioration du pouvoir d'achat des cheminotes et des cheminots visent une attaque frontale du statut. Les cheminot(e)s de la SUGE ne sont pas épargné(e)s dans leur quotidien au regard de la mise en place des directions territoriales, de la progression de la contractualisation des missions favorisant la mise en concurrence du service avec des sociétés extérieures.*

*C'est aussi dans ce contexte que, depuis les dernières élections professionnelles de 2009, la CGT, ses militant(e)s et ses élu(e)s à la SUGE ont engagé des processus revendicatifs à tous les niveaux de l'entreprise, parfois dans l'unité syndicale, mais aussi souvent seuls.*

*Sous la pression des conflits et du rapport de force instauré, des bougés ont été obtenues (cf. annexe 1), il n'en demeure pas moins une insuffisance de propositions significatives de la direction sur l'emploi, la prime de travail, les conditions de travail, la pénibilité, le déroulement de carrière ainsi que les mutations.*

Bien que la détermination des cheminots ait contraint la direction à réaliser plus de 200 recrutements sur les deux dernières années et à acter en début d'année une augmentation budgétaire de + 27 agents (soit environ plus de 80 embauches prévues en 2011), le compte n'y est pas.

Devant une situation sûreté dégradée, les demandes de moyens humains supplémentaires pour pallier au sous-dimensionnement des structures régionales SUGE trouvent une fin de non-recevoir basée sur la seule commande des activités et non sur la réalité des faits et des besoins.

Alors que la sécurisation des lieux de circulations, des gares, des trains et plus globalement la sécurisation de l'ensemble des emprises SNCF est une mission qui revient à la SUGE, force est de constater que **les activités sont seules décideuses** de la définition des besoins, en fonction des moyens financiers calculés généralement en deçà des besoins réels.

#### La CGT revendique :

- ✘ **Une augmentation globale de 10% des effectifs budgétaires pour répondre aux besoins sûreté au quotidien et sur l'ensemble du territoire tout en permettant aux équipes opérationnelles d'assurer leurs missions en toute sécurité (ce qui exige des effectifs en nombre suffisants au sein d'une équipe opérationnelle).**
- ✘ **La mise en place d'une réelle politique sûreté axée sur la réalité des faits et des besoins. Cela impose de confier l'expertise sûreté au service de la surveillance générale et l'abandon de la contractualisation engendrant des évaluations approximatives de besoins sûreté par les activités.**
- ✘ **Une SUGE de proximité, ancrée localement et en parfaite connaissance de la cartographie de la population et des lieux. Cela conduit à la suppression des directions territoriales SUGE avec pour certaines un périmètre multirégional.**

## **PRIME DE TRAVAIL – INDEMNITE DE PORT D'ARME**

Depuis près de 8 ans, la CGT a multiplié les initiatives et les actions revendicatives régionales et nationales (pétitions, audiences, rassemblements) autour de l'augmentation et l'intégration des indemnités de port d'arme dans la prime de travail.

Toujours contrainte par le rapport de forces, en 2009 la direction actera l'alignement du taux de l'ICPA (Indemnité Complémentaire de Port d'arme) de Province sur celui de Paris (soit +20 euros mensuel). Après l'intervention de la CGT dans le cadre d'une audience, cette indemnité sera valorisée de +10 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dans le même temps, la direction annoncera l'ouverture de négociations sur l'intégration partielle et progressive de l'Indemnité de Port d'Arme dans la prime de travail (IPA).

Toujours dans le cadre d'une audience CGT, le 23 décembre 2010, la direction déléguée SUGE annonce la création du Code prime 11 (code spécifique métier) ainsi que l'intégration de 30 euros de l'IPA (majoré de 4 euros au titre de la prise en charge des cotisations salariales) dans la prime de travail. Considérée comme une « tromperie » et écrit comme telle par une organisation syndicale, cette avancée permet d'augmenter mensuellement la pension de retraite de l'ordre de +20 euros. Même si le compte est loin d'y être, cette première avancée se fait sans aucune perte financière pour les cheminots actifs de la SUGE, les cotisations salariales étant à la charge de l'employeur.

### **La CGT revendique :**

- ✗ **Une augmentation significative des indemnités de port d'arme.**
- ✗ **Au titre d'une reconnaissance des spécificités et technicités du métier, l'intégration immédiate et totale des indemnités de port d'arme dans la prime de travail.**

## **PENIBILITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Annoncé depuis plusieurs mois, le sujet des conditions de travail sera traité dans le cadre d'un groupe de travail spécifique en mai 2011. Sur le sujet de la pénibilité, alors que la direction se limite à des propositions fonctionnelles ne touchant pas à la production (réunions d'information, réunion d'équipes..), les représentant(e)s CGT, dans les CHSCT pilotes, luttent et dénoncent seuls les refus systématiques de la direction d'aborder la réduction de la pénibilité par les cycles de travail et l'organisation du travail.

### **La CGT revendique :**

- ✗ **L'harmonisation des régimes de travail sur la base minimale du 132RP.**
- ✗ **La mise en place d'un délai de prévenance avant toute déprogrammation des journées de services afin de mieux respecter l'équilibre vie professionnelle-vie familiale.**
- ✗ **Des engagements sur la composition minimale d'une équipe opérationnelle (4 agents en IDF et grandes agglomérations, 3 agents en province).**
- ✗ **Des mesures « pénibilités » axées autour du rythme de travail, de la programmation, des repos, de la formation, de l'aménagement des postes et notamment en fin de carrière.**
- ✗ **La CGT revendique la reconnaissance de la pénibilité avérée pour l'emploi repère des DPX.**

## **DEROULEMENT DE CARRIERE – MUTATIONS**

Les actions menées et portées par la CGT et les cheminots ont contraint la direction de la SUGE d'annoncer des mesures complémentaires sur l'exercice de notations de 2009 (augmentation du nombre de qualification C et de niveau de B1 sur B2).

Dénonçant l'impact du projet « rénovation managériale SUGE », soit la suppression de 45 postes à l'encadrement, la CGT obtient, dans le cadre d'une audience en novembre 2010, le redéploiement des qualifications D fonctionnelles, supprimées dans le cadre du projet, vers l'opérationnel. Un groupe de travail spécifique sur le déroulement de carrière se tiendra en amont du prochain exercice de notation 2011.

La problématique des mutations doit trouver un écho favorable auprès de la direction SUGE. Lors du groupe de travail du 05 janvier 2011, la CGT a demandé que l'augmentation budgétaire de +27 agents profite prioritairement aux sites SUGE basés en province en souhaitant que la direction profite de cet apport pour favoriser les mutations vers la province (avec rétrocession des autorisations de recrutements aux directions parisiennes).

### **La CGT revendique :**

- ✗ **L'augmentation des contingents en niveau des qualifications B, C, D**
- ✗ **L'abaissement des délais de séjours sur les qualifications et sur les niveaux**
- ✗ **L'augmentation significative du contingent de qualification C pour tendre à une généralisation rapide de la qualification C à tous les agents d'exécution permettant ainsi la reconnaissance des spécificités et contraintes du métier.**
- ✗ **L'augmentation du contingent de qualification D pour que chaque mission opérationnelle soit dirigée par un agent sur cette qualification.**
- ✗ **L'augmentation du contingent de qualification E pour favoriser un management de proximité et de qualité aujourd'hui mis à mal par la mise en place des directions territoriales SUGE à compter du 1er janvier 2011.**
- ✗ **La mise en qualité du processus de mutations afin que celles-ci se fassent dans la plus grande transparence et dans le respect du cadre réglementaire.**

**ANNEXE 1 : Quelques rappels des luttes menées par les cheminots de la SUGE avec la CGT et parfois unitairement, ces dernières années.**

<b>INDEMNITES DE PORT D'ARMES</b>	<b>TENUE ET APPELLATION</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>PENIBILITE</b>
<p><b>2004</b>, la Direction de la Sûreté décide de « moraliser et légaliser » les EVS dits fictifs au plan national. Elle propose en compensation l'octroi d'une indemnité mensuelle de <u>70 euros au prorata du jour où l'arme serait portée</u>. Ces décisions devaient être applicables dès 2005.</p>	<p><b>2007</b>, la Direction de la Sûreté annonce la mise en place d'une nouvelle tenue incluant la remise en cause de l'appellation « police ferroviaire », ainsi que la remise de la couleur de la tenue.</p>	<p><b>2008</b>, après plusieurs années de luttes, plus de 110 embauches sont réalisées afin de combler le cadre d'organisation. Ce recrutement permet, entre autres, d'améliorer sensiblement les conditions de travail des cheminots et favoriser les mutations Paris/Province.</p>	<p><b>2007</b>, les actions menées dans le cadre de la réforme des régimes spéciaux de retraite (imposée par le Gouvernement) amènent la Direction à traiter des métiers à pénibilité avérée.</p>
<p><b>2005</b>, la pétition CGT, signée par plus de 600 agents SUGE, contraint la Direction à acter d'autres propositions lors des groupes de travail. L'ICPA est créée avec un montant forfaitaire mensuel de 130 euros pour Paris et 110 euros pour la Province.</p>	<p><b>18 juin 2007</b>, à l'appel de la CGT, le rassemblement national des agents de la SUGE, devant la Direction Régional de Paris Nord, contraint dans les semaines qui suivent la Direction à revenir sur son intention de changer la couleur de la tenue.</p>	<p><b>2009</b>, les actions menées par la CGT et les cheminots contraignent la Direction à augmenter significativement le cadre d'organisation de la Brigade de PSL. Également, le résultat des actions 2008, en lien avec le recrutement effectué, permet d'augmenter le nombre de qualifications C et le niveau B1 à B2.</p>	<p><b>2008</b>, Alors que la Direction de la Sûreté ne reconnaît pas le métier de la SUGE comme métier à pénibilité avérée, l'action engagée par les cheminots et à l'initiative de la CGT oblige la Direction à revenir sur sa décision, en reconnaissant plusieurs emplois repères (concernant plus de 1700 agents SUGE).</p>
<p><b>2008</b>, l'importante mobilisation des cheminots de la SUGE, le 29 avril 2008, contraint la Direction à ouvrir des négociations. Au terme de celles-ci, il est acté l'alignement progressif de l'indemnité de Province sur celle de Paris. Initialement échelonné sur 2 ans, l'alignement total est, après négociations, acté au 1<sup>er</sup> juillet 2009 par période semestrielle. <b>2009</b> : la direction annonce, dans le cadre d'une audience à l'initiative de la CGT l'augmentation de 10 euros de l'IPA.</p>	<p><b>2008 et 2009</b>, la détermination et les revendications des cheminots SUGE portées par la CGT (audience, rassemblement, DCI, grève, pétition) obligent la Direction à revenir sur son projet initial qu'elle annonçait comme définitif et non amendable. L'audience CGT du 02 juillet 2009 amène la Direction à acter certaines propositions faites par la CGT. Pour autant, le compte n'y est pas.</p>	<p>2010 : Plus de 100 embauches ont été réalisées sur l'année.</p>	<p><b>2009</b>, alors que la Direction entrave le déroulement des instances, l'intervention de la CGT astreint la Direction à désigner 2 sites pilotes en plus de celui précédemment désigné. Les CHSCT des sites pilotes seront sollicités début septembre (mise en place de questionnaire, avis des CHSCT). Les conclusions de ces instances seront portées au national au plus tard en fin d'année.</p>
<p><b>2010</b> : dans le cadre d'une audience demandée par la CGT le 23 décembre 2010, la direction annonce la création du code prime spécifique 11 et l'intégration de 34 euros des indemnités de port d'arme dans la prime de travail.</p>	<p><b>2010-2011</b> : Dans le cadre d'une DCI, la direction annonce des mesures spécifiques liées au dysfonctionnement de la tenue (achat d'effets « grand froid », mise en qualité des effets vestimentaires) et annonce des réflexions sur la taille de l'inscription</p>	<p><b>2011</b> : la direction annonce l'augmentation budgétaire de + 27 emplois, ce qui correspondant à plus de 80 embauches pour l'année.</p>	
<p><b>Axe revendicatif CGT</b> Augmentation significative des indemnités de PA et intégration totale de celles-ci dans la prime de travail.</p>	<p><b>Axe revendicatif CGT</b> Suppression de l'inscription « sûreté ferroviaire » sur la nouvelle tenue au profit de l'appellation plus adaptée « police ferroviaire ».</p>	<p><b>Axe revendicatif CGT</b> Augmentation de l'ordre de 10% de l'effectif actuel pour améliorer les conditions de travail et de déroulement de carrière.</p>	<p><b>Axe revendicatif CGT</b> Mise en place de mesures visant à atténuer durablement la pénibilité (organisation et régime de travail, situations et conditions de travail...).</p>

**LE 24 MARS 2011,  
VOTONS MASSIVEMENT CGT  
POUR L'AMELIORATION DE NOS CONDITIONS  
DE VIE ET DE TRAVAIL  
ET L'AVENIR DE NOS METIERS.**

Sur l'ensemble des directions territoriales, la CGT présentera partout des candidates et candidats sur lesquels vous pourrez compter pour faire respecter vos droits et obtenir satisfaction sur les revendications du métier.

Dans la continuité du processus et des actions engagées par les représentants CGT élus en mars 2009, et ce dans un contexte particulièrement difficile, les cheminotes et les cheminots présenté(e)s sur les listes CGT seront vos représentants de proximité avec pour objectif principal l'amélioration des conditions et de vie au travail.

Pour des élu(e)s CGT qui s'engagent avec vous et pour vous au quotidien,  
Pour des élu(e)s intègres ne succombant pas aux chants des sirènes.

**LE VOTE, C'EST CGT !**



Carte à échanger auprès d'un militant CGT contre une adhésion officielle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ e.mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Établissement : \_\_\_\_\_

**ensemble, plus forts  
pour gagner**

Fédération CGT des cheminots 263 Rue de Paris 93515 Montreuil Cedex  
adhesion@cheminotcgt.fr • www.cheminotcgt.fr • tél : 01 49 886 100